New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Josée Picard	2015781	Le 06 septembre 2023
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie la petite famille		(506) 992-8807
Adresse		
2366 rue Commerciale Saint-François-de-Madawaska NB E7A 1B6		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipements) ainsi que les compétences et formation. Le trampoline et les 2 dômes qui se trouvent à l'extérieur du parc clôturer ne sont pas utiliser par les enfants de la garderie.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 septembre 2023 — Date

original signé par
Josée Picard — Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 septembre 2023 — Date